



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

## Demande de dérogation pour exercer une activité extérieure au GAEC

*Formulaire à retourner à la D.D.T de la Haute Marne – service économie agricole  
CS 92087 – 82 Rue du Commandant Hugueney 520903 CHAUMONT Cédex 9*

Les associés du GAEC ..... , identifié sous le N° Pacage : .....

se sont réunis le ..... en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur la demande d'autorisation

de ..... , associé(e) du GAEC qui souhaite exercer une activité professionnelle

extérieure au GAEC en qualité de :

salarié(e)     travailleur indépendant     prestataire pour tiers     associé(e) d'une société

Nature de l'emploi : .....

Nom de l'employeur ou de la société : .....

Nombre d'heures travaillées par an : ..... Revenu annuel de l'activité : .....

Les associés du GAEC ..... sollicitent auprès du Préfet de la Haute-Marne une dérogation afin que l'associé(e) mentionné(e) ci-dessus puisse exercer une activité extérieure au GAEC ne dépassant 536 heures annuelles. Ils vous adressent ci-joint la décision collective dûment motivée votée à l'unanimité des associés réunis en assemblée générale.

Fait à ..... , le .....

*Signatures de tous les associés*

### **Pièces à joindre obligatoirement à toute demande de dérogation :**

- Procès verbal de l'assemblée générale portant décision collective des associés autorisant l'associé(e) à exercer une activité extérieure au GAEC et mentionnant les incidences en terme d'organisation du travail sur l'exploitation et de rémunération des associés du GAEC
- Copie du règlement intérieur modifié (le cas échéant)
- Contrat de travail ou tout document justificatif précisant la nature, la durée et la rémunération de l'activité extérieure.

**Remarques :** *Toute demande de dérogation pour exercer une activité professionnelle extérieure à un GAEC doit être formulée avant le début de cette activité et sera soumise à l'avis de la formation spécialisée GAEC de la CDOA.  
Le Préfet dispose de 2 mois à compter de la date où la demande est déposée complète pour accorder ou non ladérogation et le silence gardé à l'issue de ce délai vaut accord.*